

Association « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » (ABPS) *Curriculum Vitae*

L'association « **Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches** » (ABPS), créée en 2002 par des artisans cévenols, sous l'impulsion du Parc national des Cévennes, et soutenue depuis par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère et du Gard et les syndicats du bâtiment de la Lozère et du Gard parmi beaucoup d'autres partenaires, regroupe actuellement une cinquantaine de professionnels du bâtiment.

Les artisans et membres professionnels de l'association sont spécialisés dans les techniques de constructions en pierres sèches et œuvrent pour le développement de la filière et la transmission de leur savoir-faire. Les actions de l'association sont liées au développement de la filière aux niveaux local, régional, national et international. 56 membres sont actifs dans 20 départements et 5 régions de France, ainsi qu'un membre en Espagne et un en Italie.

L'animation de cette filière par l'association se structure autour de quatre axes : la formation, les actions de recherche et de développement, la communication sur cette technique ancestrale qui demeure très contemporaine et la vie du réseau. Les membres de l'association ABPS travaillent sur la communication des métiers liés à ce secteur d'activité, sur la transmission de savoir, et sur la valeur ajoutée apportée par la filière au territoire en terme économique, technique, paysager et patrimonial.

Statut juridique, statut fiscal et démarche de qualité

- Créée officiellement le 25 juin 2002, l'association ABPS est une association loi 1901, à but non lucratif. Le siège social est l'établissement principal de l'association ; il est situé à l'Espinas, sur la commune de Ventalon en Cévennes (anciennement Saint Andéol de Clerguemort), en Lozère.
- L'association ABPS est reconnue par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Languedoc-Roussillon en tant qu'organisme de formation professionnelle continue depuis le 28 août 2006, enregistré sous le numéro 91480022648.
- L'association ABPS est reconnue par la DIRECCTE pour être exonérée de la TVA pour les prestations de formation depuis le 4 septembre 2006.
- La Direction Générale des Impôts de la Lozère a attribué le classement d'Intérêt Général à l'association ABPS le 23 janvier 2008. Ce classement a été accordé pour les activités de promotion et de communication des techniques de construction en pierre sèche et pour son rôle de transmission de ce savoir-faire ancestral.
- Le nom « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » est une marque déposée depuis le 17 mars 2008 à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), protégeant ainsi ses travaux intellectuels, son logo et son droit d'image. L'association ABPS a également déposée la marque « Ecole Professionnelle de la Pierre Sèche » à l'INPI, le 23 avril 2013.
- En 2012, l'association ABPS s'est vu attribuer le label « CERTIF'LR » par le Conseil régional Languedoc-Roussillon pour la qualité de son offre de formation et pour son implication auprès des stagiaires de la formation professionnelle. Ce label a été renouvelé en 2015.
- L'association ABPS a reçu le prix du « Coup de cœur » du jury du concours national « Les lumières de l'Innovation » 2012 de la CAPEB nationale, pour sa démarche « Développement et renforcement de la nouvelle filière "pierre sèche" en France : le processus de formation, de qualification et d'accompagnement des jeunes entreprises par l'association ABPS. »
- L'association ABPS a reçu le Prix d'Excellence de la Fondation du Patrimoine Languedoc-Roussillon en 2014 pour ses travaux envers la restauration de murs en pierres sèches.

Le travail sur la formation et la qualification nationale.

- L'association ABPS forme environ 150 personnes par an, professionnels et tout public en France et sur demande à l'Étranger. En plus des stages d'initiation « tout public » de 5 jours, les stages destinés exclusivement aux professionnels (agents de collectivités territoriales, artisans et leurs salariés, agriculteurs...) sont organisés en se basant sur leurs besoins spécifiques, et aux demandeurs d'emploi souhaitant découvrir le métier de bâtisseur en pierres sèches ou se professionnaliser.
- Deux voyages en Angleterre (2007 et 2010) organisés par l'association ABPS et financés dans le cadre du programme européen « Léonardo da Vinci : mobilité professionnelle » ont permis aux professionnels français de découvrir un système opérationnel de formation et de qualification en pierre sèche, seul système reconnu jusque-là au niveau national en Europe. Ces voyages d'étude ont été accueillis par « The Dry Stone Walling Association of Great Britain » (DSWA) qui coordonne ces évaluations et qui est devenu un partenaire proche.
- L'association ABPS a coordonné un travail interrégional (Languedoc-Roussillon et PACA) pour la mise en place d'un système de qualification nationale. En 2008, 2009 et 2010 l'association a été financée dans le cadre du programme « Recherche, Expérimentation, Innovation » (ERI) de la Région Languedoc-Roussillon et en 2009 par les fonds européens FEADER pour son travail sur l'expérimentation de ce système d'évaluation.
- A l'automne 2009, l'association ABPS avec le soutien de la Fédération Française du Bâtiment du Gard a déposé une demande de création de la première qualification française pour la pierre sèche, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Niveau 2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche ». Ce CQP a été homologué par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi, conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics (CPNE BTP) le 4 mars 2010 et renouvelé pour 5 ans en décembre 2013.
- Un travail sur le CQP Niveau 3 « Compagnon professionnel en pierre sèche » a été réalisé par la Commission « Formation et Qualification » de l'association ABPS depuis 2012. Ce niveau de qualification a été expérimenté en Cévennes en octobre 2013. Le CQP N3 a été homologué par les CPNE BTP le 7 octobre 2014, et les premières épreuves ont eu lieu au printemps 2015 pour des candidats libres.
- La Fédération Française du Bâtiment du Gard (FFB 30) est la « structure porteuse » des qualifications nationales CQP N2 et CQP N3. La FFB 30 délègue à l'association ABPS la charge d'organiser et de coordonner les épreuves sur le territoire français.
- En 2016, pour la huitième année consécutive, l'École professionnelle de la pierre sèche gérée par l'association ABPS met en place une formation qualifiante et itinérante en Cévennes, permettant à 8 personnes de se former pendant 14 semaines à temps plein avec un encadrement d'artisans formateurs sur des chantiers dans les vallées cévenoles en partenariat avec les élus locaux. En fin de parcours de formation, les stagiaires passent l'examen CQP N2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche ». Cette action de formation est financée par la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- En 2016, pour la deuxième année, l'École professionnelle de la pierre sèche a mis en place pour 6 personnes, une formation qualifiante expérimentale : le CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche ». Elle dure 12 semaines et les formateurs sont des artisans membres de l'association ABPS. Cette action de formation est financée par la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- Un projet coordonné par l'association ABPS et financé dans le cadre européen LEONARDO PARTENARIAT 2012-2014 intitulé « Échanges sur l'apprentissage et la qualification des techniques de construction en pierre sèche » a eu lieu entre 2012 et 2014. Les partenaires de ce projet étaient français, britanniques, italiens et espagnols. Un réseau européen des professionnels de la pierre sèche est en marche.
- Le site permanent de l'École professionnelle de la pierre sèche, centre de formation professionnelle mené par l'association, a ouvert le 1^{er} août 2015, à l'Espinassac, sur la route des crêtes, commune de Ventalon des Cévennes. Ce site est aujourd'hui un lieu de formation et d'examen national pour les évaluations CQP.

Des publications et travaux

- La Charte de Qualité : publiée lors de la création de l'association en 2002 et réactualisée en 2012. La charte élaborée par les membres de l'association est à la fois garante de la qualité des prestations de ses signataires. C'est aussi un outil de communication pour les artisans basé sur la reconnaissance des compétences.
- « La restauration des murs de soutènement de terrasses » : cahier pratique édité et publié par le Parc national des Cévennes en 2003 en collaboration avec l'association ABPS.
- « Les murs en pierres sèches » DVD pédagogique, film tourné en 2003 par Raymond Achilli en partenariat avec l'association ABPS et la Chambre de Métiers de la Lozère.
- « Restaurer la pierre sèche. Cabanes, murs de soutènement et murets de séparation ». Le CPIE Midi Quercy a publié en 2007 ce carnet pratique. L'association ABPS a coordonné et réalisé le contenu technique concernant la mise en place du chantier, les matériaux et outils, les techniques de construction des murs de soutènement, escaliers et calades. Maurice Roustan d'ASERPUR y a également contribué par ses connaissances sur les voûtes des capitelles et la construction d'habitats en pierre sèche.
- Le « Guide de Bonnes Pratiques de construction des murs de soutènement en pierre sèche » auquel l'association ABPS a activement contribué, a été publié en 2008. Il est le premier ouvrage de référence national sur les techniques de construction en pierre sèche. Coédité par la CAPEB nationale et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, il marque une étape importante pour la reconnaissance et le développement de cette nouvelle filière, porteuse d'emploi.
- L'association ABPS a réalisé une étude du marché national et cévenol de la pierre sèche basée sur les réponses de 53 entreprises françaises spécialisées. Cette étude a été commandée par le Parc national des Cévennes et rendue publique en mars 2009.
- Evaluation CQP : « Ouvrier professionnel en pierre sèche » DVD pédagogique, film tourné par Olivier Barthez d'Ofilms en 2009. Ce film retrace les 3 jours de l'épreuve et aborde les points essentiels de l'évaluation.
- L'association ABPS a contribué aux travaux de recherche scientifique de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat et de l'Ecole Centrale de Lyon, notamment dans le cadre des thèses de doctorat de Boris Villemus en 2004, d'Anne-Sophie Colas en 2010 et de Hong Hanh Le en 2013. Une quatrième thèse commence en septembre 2014. Ces recherches portent sur la résistance et le comportement des murs de soutènement en pierre sèche, ainsi que sur l'écobilan et l'analyse du cycle de vie.
- L'association ABPS a participé aux recherches scientifiques nationales sur la pierre sèche et les ouvrages faiblement maçonnés dans le cadre du dossier « PEDRA » 2011-2014, mené par un ensemble de partenaires institutionnels et scientifiques, et coordonné par Eric Vincent, responsable de la filière « Génie civil » de l'Ecole centrale de Lyon.
En 2015, deux nouveaux essais, commandés par EDF à l'ENTPE de Lyon, sont prévus sur les perrés en partenariat avec l'association ABPS.
L'ENTPE mandate les bâtisseurs ABPS pour construire des ouvrages expérimentaux.
- Suite à la demande de partenaires scientifiques, l'association ABPS rédige les règles professionnelles pour la pierre sèche. Ces règles ont été validées par l'Agence Qualité de Construction (AQC) en juillet 2016 et sont en cours d'édition.
Ce travail a été porté par l'association ABPS et par un comité de rédaction regroupant des grandes écoles françaises d'ingénieurs et d'architectes et la Fédération Française du Bâtiment.
Ce travail devra renforcer la visibilité des techniques de construction en pierre sèche auprès des assureurs et donneurs d'ordres et contribuera à faire avancer le marché.